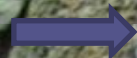


Atelier de formation CFC et partenaires à l'utilisation et à la maintenance de nouveaux outils de suivi d'exploitation et inventaires d'exploitation
ESEKA, le 28 juillet 2011



Présentation du prototype Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2

Par
Louis Bernard CHETEU
DT CTFC
email: lbcheteu@yahoo.fr



Maître d'ouvrage du prototype SIGIF II



Maître d'oeuvre



Eséka le 28 juillet 2011



AGENDA

- I. La Traçabilité dans le cadre du FLEGT
- II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2
 - Scope du Pilote
 - Objectifs
 - Approche méthodologique de livraison
 - Démonstration du prototype
 - Planning du projet
 - Liste des besoins
 - Questions et réponses



I. La Traçabilité (1/8)

I.1 .Contexte des APV

★ Ce projet reflète la volonté de l'Etat camerounais de mettre fin à l'exploitation illégale des forêts projet

★ Ce projet de traçabilité s'inscrit dans le cadre des accords FLEGT

★ Les APV ont été paraphés à Yaoundé en mai 2010

★ Les APV ont été signés à Bruxelles dans le courant du mois d'octobre 2010:

★ Le projet traçabilité s'inscrit dans le cadre des accords APV et est une des composantes de la légalité



I. La Traçabilité (2/8)

I.2. Définition

La « **traçabilité** » est l'organisation du **suivi des bois exploités** depuis leur **origine** (lieu physique d'exploitation) jusqu'à leur **destination** (port d'exportation ou usine de transformation) mais aussi depuis leur **destination** jusqu'à leur **origine**.

Dans le cadre du processus de gestion durable, il est fondamental que le producteur de matières premières (les grumes) ou de produits transformés (sciages, placages...) soit en mesure de prouver au consommateur que les produits proviennent bien de forêts gérées durablement. Ce processus s'appelle **la « traçabilité »**.

La traçabilité dans le cadre du FLEGT doit permettre de s'assurer que les bois exploités sont **légaux**



I. La Traçabilité (3/8)

I.3. Système de traçabilité dans le cadre du FLEGT

Il repose sur:

- Un inventaire d'exploitation complet
- Un système de positionnement géographique de la ressource
- Un système d'identification physique (marquage des grumes) et documentaire des bois (suivi informatique) à toutes les étapes de l'exploitation : abattage, débardage, transport, transformation, stockage et expédition



I. La Traçabilité (4/8)

I.4. Objectifs de la traçabilité dans le cadre du FLEGT

Objectif général

- Contribuer au renforcement et à l'amélioration de la gouvernance forestière et de la gestion durable

Objectifs spécifiques

- Développer un Système de traçabilité du bois (SIGIF II)
- Identifier l'origine en remontant à la souche
- Attester de l'origine légale du bois
- Vérifier la conformité des déclarations réglementaires à des fins de taxation et de gestion forestière



I. La Traçabilité (5/8)

I.5. FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance & Trade):

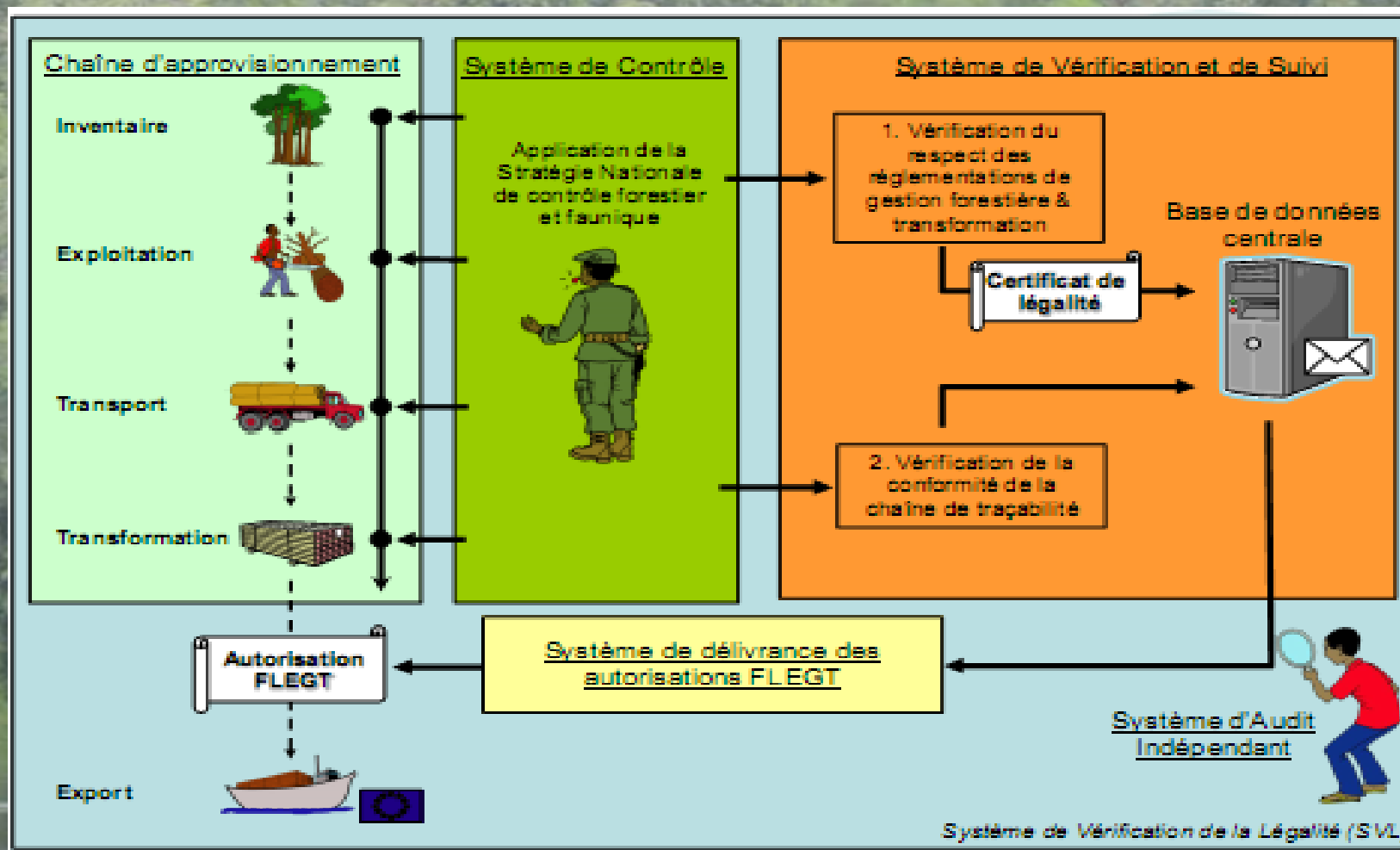
Quelles implications pour la foresterie communale?

- Une bonne définition de la grille de légalité pour les forêts communales en régie (elle existe déjà)
- La mise en place d'un système de traçabilité performant pour les forêts communales (en cours de finalisation)
- Développement de la capacité des institutions en place à procéder à la vérification de la légalité des bois des forêts communales
- La mise en place d'un système de délivrance des licences FLEGT pour les bois des Forêts Communales destinés à l'export
- L'intégration d'un système d'audit totalement indépendant



I. La Traçabilité (6/8)

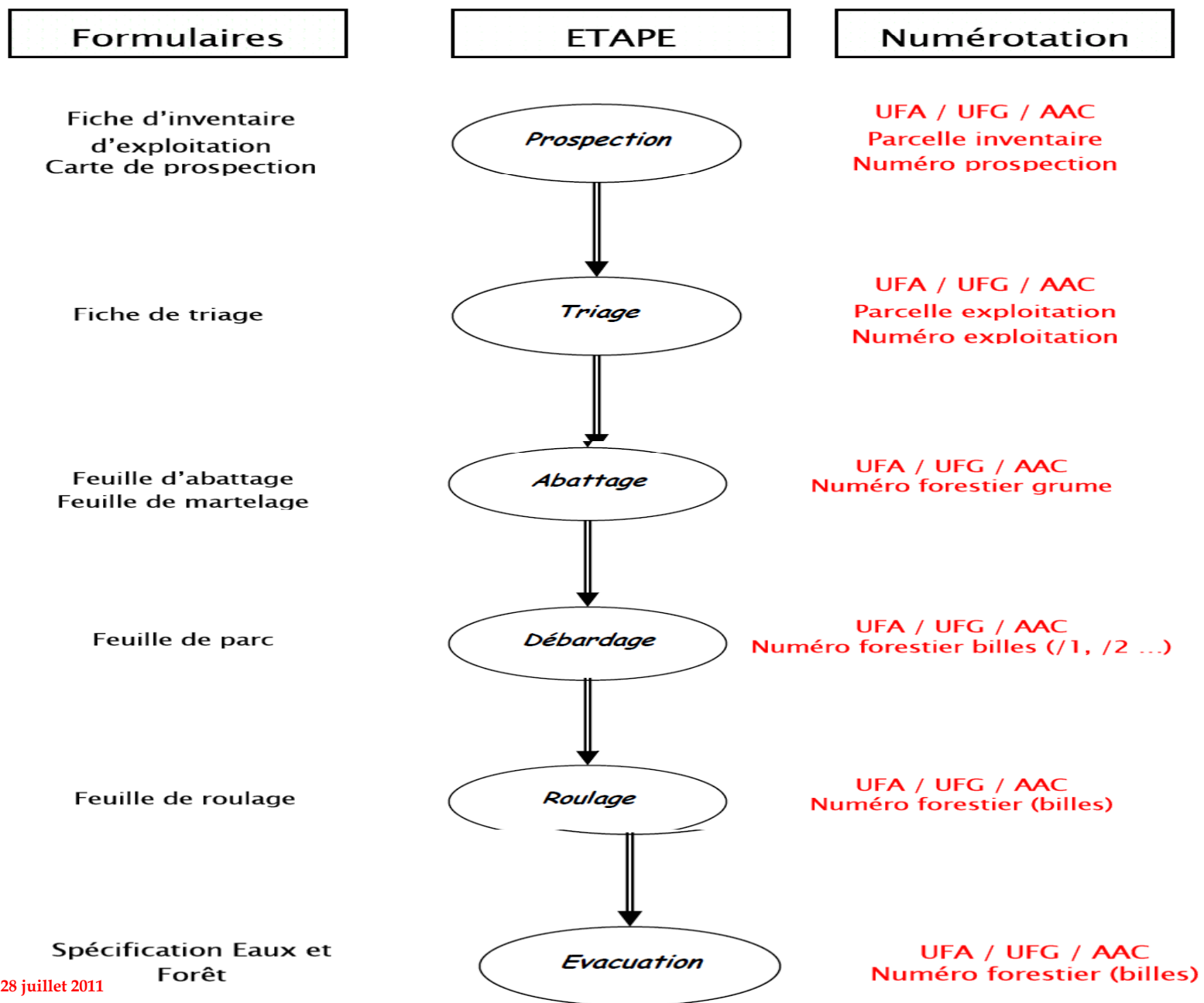
I.5. FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance & Trade): Quelles implications pour la foresterie communale?





I. La Traçabilité (7/8)

1.6. Exemple: Les étapes de l'exploitation et la traçabilité des grumes (partie Forêt)





I. La Traçabilité (8/8)

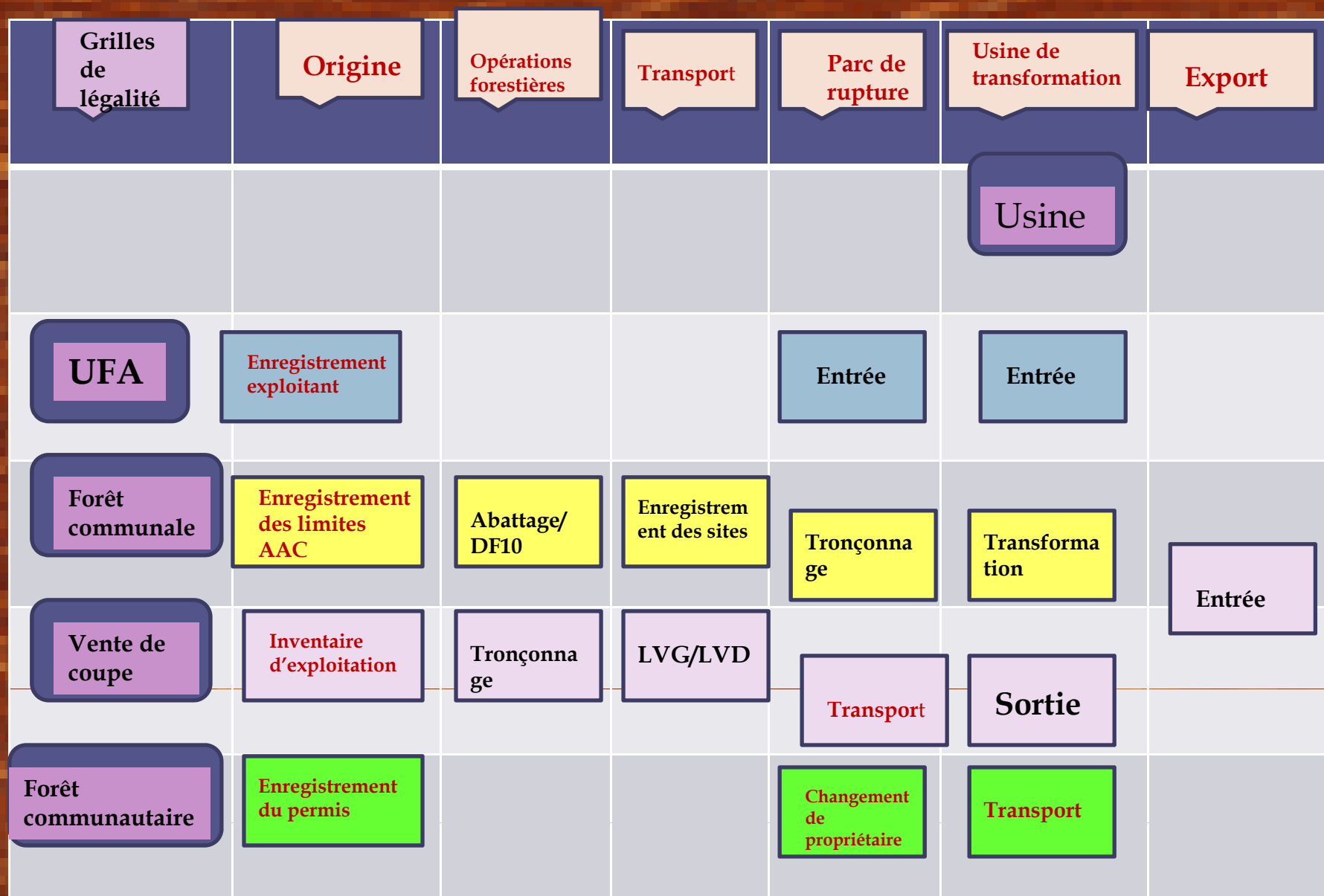
1.7. Fonctionnalités

- 1 Connaître l'origine des bois
- 2 Comparer caractéristiques de la grume avec les prescriptions du Plan d'Aménagement ou du plan de gestion
- 3 Connaître la date de transport entre la forêt et le parc central destinataire
- 4 Connaître l'utilisation de la grume (export, sciage ou déroulage, abandonné pourri ou ...)
- 5 Connaître les dates d'export des grumes, des avivés
- 6 Vérifier que tous les bois sciés ou déroulés sont légaux (coefficient de transformation)
- 7 Connaître les nombre de tiges exploités, les comparer avec les inventaires d'exploitation
- 8 Vérifier que l'ensemble des taxes a bien été payé



II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (1/9)

II.1 Scope du Pilote





II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (2/9)

II.2. Prototype du SIGIF 2

Grille de légalité	Origine	Operations Forestières	Transport	Parc de rupture	Usine de transformation	Export
	Enregistrem ent exploitant					
Forêt Communale	Inventaire d'exploitatio n	Abattage / DF10	Enregistre ment des sites	Tronçonna ge	Entree	
		Tronçonnage	LVG / LVD	Transpo rt		
	Enregistrem ent du permis					



II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (3/9)

II.3. Objectifs du Pilote

Objectifs	Indicateur s de performance
5 Grilles de Légalité testées	Conclusion sur les grumes suivies le long de la chaîne d'approvisionnement
Traçabilité de la souche a l'entrée d'unité de transformation	Rapporter sur le code à barres dans le but de vérifier les données saisies à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement
Traçabilité de l'unité de transformation au point d'exportation	Rapport de vérification des données saisies a chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement
Démontrer que les arbres abattus répondent aux critères du permis d'exploitation	Générer les rapports d'exception an affichant les déviations ou anomalies des résultats attendus
Recollement de volumes	Rapport des exceptions affichant les déviations ou anomalies à la base des tolérances définies
Acquisition de données a chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement	Valider le transfert de données par le biais des interfaces; web, CSV et USB ou Wifi du PDA
Démontrer la migration de donnée en provenance du système SIGIF 1	Réconciliation de données par rapport aux données de SIGIF 1



II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (4/9)

II.4. SIGIF 1 au SIGIF 2 Pilote - Fonctionnalités

Fonctionnalités	SIGIF 1	SIGIF 2 Pilote
Données Référentielles	X	X
Titres	X	X
Permis	X	X
UCECAF Cartes		X
Inventaire d'Exploitation		X
DF10 / Abattage	X	X
LVG	X	X
LVD		X
Changement de propriétaire		X
Tronçonnage		X
Check points		X
Parc de Rupture		X
Usine de Transformation		X
Port		X



II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (5/9)

II.5. SIGIF 2 (STBC) - Améliorations

- Réduire la charge de la tâche (DF10, LVG etc. renseigné par les operateurs)
- Vérification & approbation en ligne
- Téléchargement et visualisation en temps réel des documents
- Réduire l'utilisation de documents papier (documents disponibles sous forme électronique)
- Accès sécurisé (exclusivement aux données appropriées)
- Accessible au MINFOF, Exploitants, Délégués départementaux et régionaux etc.

suivant les permissions

- Audit du système possible à tout moment
- Notifications & alertes en temps réel par notifications ou email (p.ex. sur les dépassements de volumes autorisés)
- Renseignement des données à plusieurs points de contrôle permettant ainsi une traçabilité totale
- Rapport et Géo-référencement avancé
- Système extensible pour intégration avec d'autre Systèmes
- Système de base préparé à une extension complète conformément au système de vérification de la légalité APV et de la délivrance des autorisations FLEGT



II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (6/9)

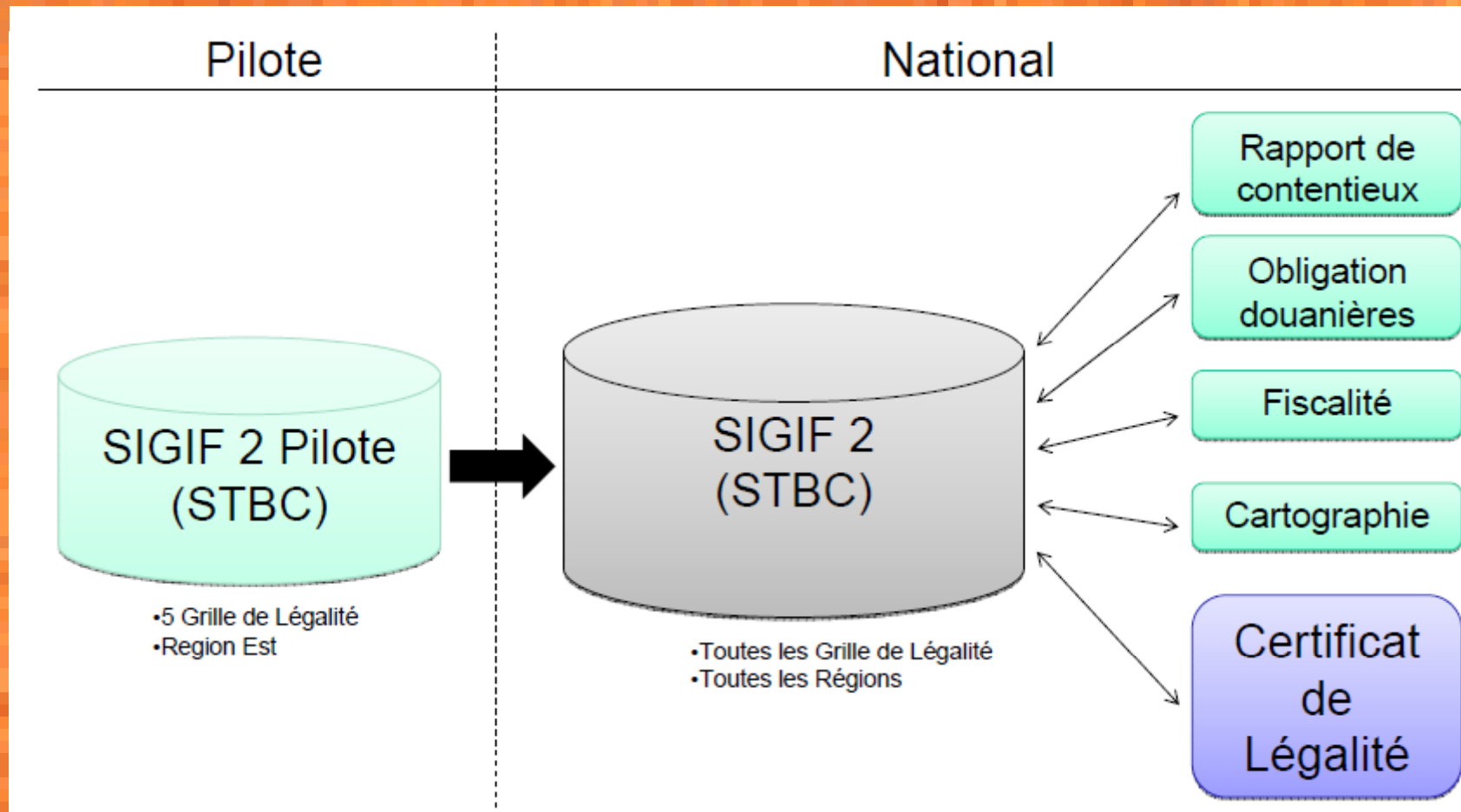
II.6. SIGIF 2 Pilote - Données de base

- Sociétés
- Transporteurs
- Titres
- Permis (Grille de Légalité)
- Sites / Localité géographique / Points de contrôle
- Essences
- Volumes
- Transformation du bois
- Changement de propriétaire
- Bois abandonnés



II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (7/9)

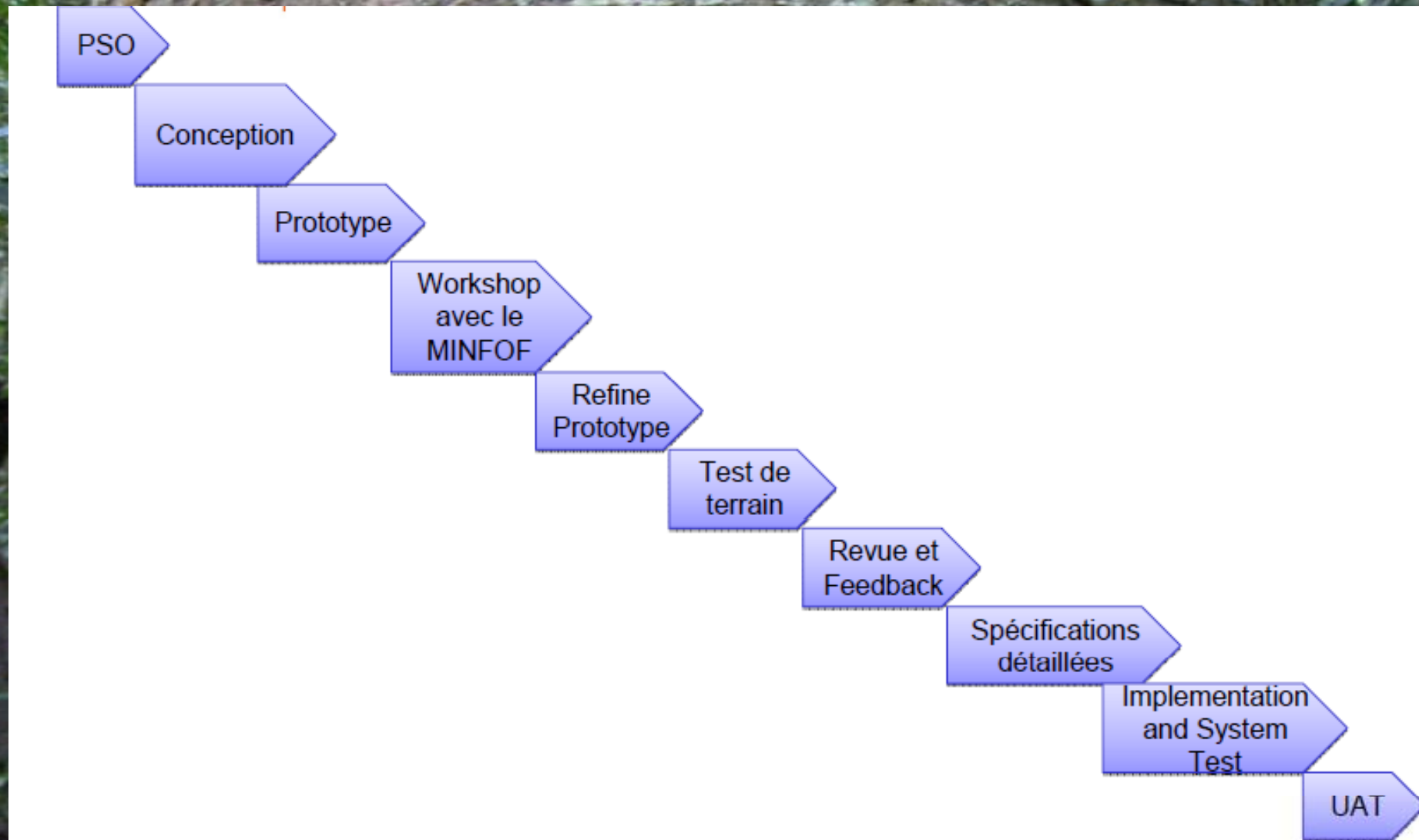
II.7. SIGIF 2 Pilote & conformité APV dans la proposition de l'extension nationale





II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (8/9)

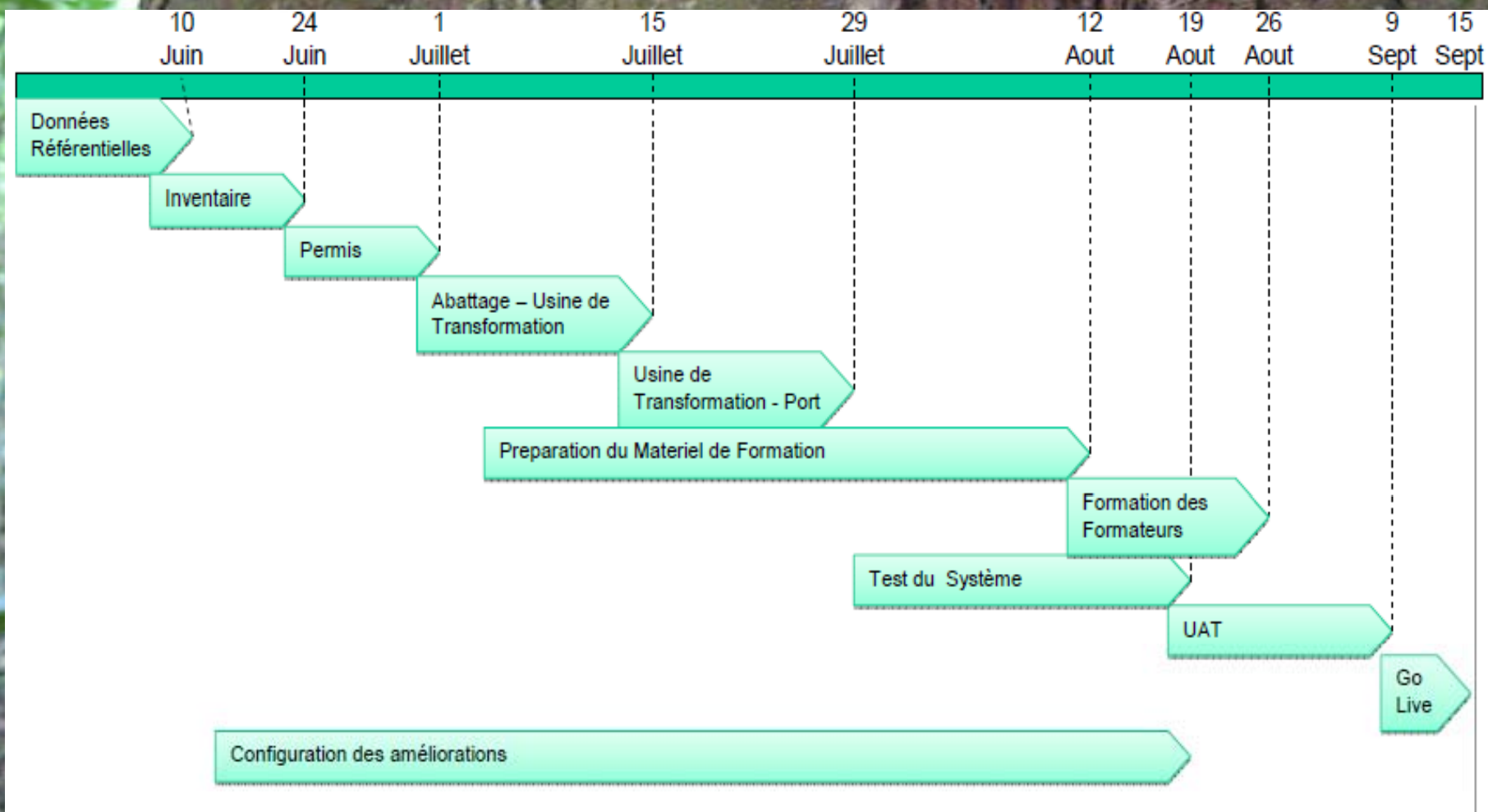
II.8. SIGIF 2 Pilote - Approche et méthodologie de livraison





II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (9/9)

II.8. SIGIF 2 Pilote - Chronogramme général





Je vous remercie

Email: lbcheteu@yahoo.fr

Eséka le 28 juillet 2011